

171, à la page 147 de la quatrième édition de Beauchesne, et il y trouvera une réponse complète et détaillée.

(Plus tard)

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre sait-il où se trouve Hal Banks actuellement?

M. l'Orateur: La parole est à l'honorable député de Wellington-Sud.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): J'attendrai à demain pour poser ma question, monsieur l'Orateur.

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de la Justice?

Est-il exact que le gouvernement ne se propose pas de donner suite aux recommandations du rapport Norris, parce que M. Banks est un ami et un souscripteur des libéraux en temps d'élections.

(Traduction)

M. l'Orateur: Cette question est évidemment non conforme au Règlement.

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de la Justice?

Jeudi dernier, l'honorable ministre de la Justice a déclaré que des accusations seraient portées contre M. Hal Banks, accusations qualifiées d'assauts, donc d'offenses criminelles, comment le ministre de la Justice peut-il expliquer, aujourd'hui, qu'il n'est pas dans l'intérêt public de dévoiler si un mandat d'arrestation a été émis contre Hal Banks?

Il est absolument obligatoire, si le ministre de la Justice dépose une plainte d'assaut contre un individu...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Cela est la répétition d'une question identique sous une autre forme, et partant, contraire au Règlement.

DES TRAVAILLEURS AMÉRICAINS REFUSENT DE
CHARGER LES NAVIRES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre du Travail s'il est en mesure de faire rapport à la Chambre au sujet

du piquetage du déchargement des bateaux canadiens à Chicago cette fin de semaine, et de nous dire si l'on s'est mis en communication avec Washington les deux ou trois derniers jours à ce sujet, et si Washington a fait preuve de collaboration en empêchant pareille injustice envers les bateaux canadiens?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu directement de nouvelles concernant cet incident au sujet duquel je me suis efforcé de faire mener une enquête aussitôt que possible. En ce qui concerne les démarches auprès des autorités de Washington, la question relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je demanderai alors au ministre s'il s'est mis en rapport, les deux derniers jours, avec le gouvernement de Washington au sujet de l'obstruction opposée au déchargement de deux bateaux canadiens, le *Col. Robert R. McCormick* et le *Mon-doc*, à Chicago, où les débardeurs ont refusé de traverser la ligne des grévistes en faction.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je me suis mis en relation avec notre ambassade à Washington et j'attends un rapport à ce sujet.

(Texte)

RADIO-CANADA

ON AURAIT IMPOSÉ UNE CERTAINE CENSURE SUR
CERTAINS SUJETS POLITIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État.

Le secrétaire d'État est-il au courant ou a-t-il l'intention de faire une enquête sur le fait que la société Radio-Canada aurait imposé une certaine censure sur certains sujets politiques, comme par exemple l'idée séparatiste? Est-ce que d'autres sujets seraient aussi victimes de cette censure de Radio-Canada?

(Traduction)

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit à la Chambre en d'autres occasions, aucun gouvernement canadien n'a jamais cru qu'il était l'organisme approprié pour soumettre la radiodiffusion à la censure et j'espère qu'il en sera toujours ainsi. Tour à tour les gouvernements ont nommé des citoyens éminents aux postes de gouverneurs et d'administrateurs de la radiodiffusion et c'est à ces derniers qu'incombe, comme il se doit, la responsabilité des programmes. Selon moi, ils